

Il est difficile de dater précisément les premiers actes de Résistance commis en Eure-et-Loir. Protestations contre les réquisitions, actes de sabotage, constitution de caches d'armes, distribution de tracts et hébergement d'aviateurs anglais ou de prisonniers évadés des camps provisoires demeurent, en 1940, des actes isolés.

Dans *Premier combat*, Jean Moulin relate le refus opposé par une habitante de Luray aux Allemands qui entrent par effraction dans sa maison le 17 juin. Léontine Bourgeois, 83 ans, veuve d'Henri Pauger, a perdu ses deux fils en mai et septembre 1916. Elle proteste, « insulte un sous-officier » et refuse de s'en excuser. « Les soldats allemands s'emparent d'elle et l'entraînent dans un jardin. Elle est attachée à un arbre et fusillée sous les yeux et malgré les supplications de sa fille », à qui l'on ordonne de creuser la tombe de sa mère.

Dès l'arrivée des Allemands, des actions de sabotage sont menées sur les véhicules ennemis et les voies de communication : on pose des mines sur la route de Maintenon à Châteauneuf-en-Thymerais. Le 26 juin, Georges Gautier, électricien à Bonneval, sabote les pneus de camions allemands. Le 1^{er} juillet il détruit une moto. Le 25 août, René Gratton détériore plusieurs camions parqués à proximité du château de Meslay-le-Vidame, dont il est garde-chasse. La répétition de ces actes de sabotage exaspère les autorités allemandes, qui menacent les habitants de représailles, poussant les autorités françaises à émettre des recommandations fermes. L'extrait du registre d'écrou de la maison d'arrêt de Chartres, relatif à l'incarcération d'André Levier pour attaques contre des membres de l'armée allemande le 6 août 1940, illustre bien l'état d'esprit d'une population refusant peu à peu la présence grandissante de l'occupant.

Les sanctions vont d'ailleurs se renforcer à l'automne 1940, avec l'instauration d'un couvre-feu entre 19 h et 7 h, la fermeture des cafés à 19 h, la désignation de plantons pour la surveillance de lieux stratégiques, l'apposition d'affiches de mise en garde...

Si le sabotage est l'arme privilégiée du combattant clandestin, le tract et les papillons sont un moyen d'expression qui se répand lui aussi dès 1940. Les premières recommandations des autorités allemandes ne semblent pas freiner les ardeurs d'une population, souvent jeune, qui exprime son refus face au renforcement des restrictions émises par l'occupant et attestées par les autorités françaises. Collés sur les affiches allemandes, les tracts sont également abandonnés dans des lieux publics. Le Feldkommandant s'en offusque dans une lettre au préfet du 31 juillet¹. Le commissaire de police de Châteaudun révèle, le 18 décembre, l'identité d'auteurs d'inscriptions injurieuses envers les troupes d'occupation, soulignant qu'il faut distinguer parmi eux deux groupes : des « petits voyous », « enfants mal éduqués », « traîne-ruisseau » d'une part, et des collégiens certainement influencés par leurs professeurs qui font de la propagande gaulliste et pro-anglaise au sein de leur établissement. Les élèves arrachent les affiches allemandes, écrivent à la craie, sur les portes ou sur les trottoirs. A Chartres ce sont des papillons portant l'inscription « vive de Gaulle » qui sont retrouvés dans des urinoirs, au lycée de jeunes filles et dans la rue Nicole.

¹ Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 83.

Au mois de novembre, un mouvement contestataire touche les lycées de Chartres, Dreux et Nogent-le-Rotrou. Des gerbes sont déposées devant les monuments aux morts, malgré l'interdiction faite aux civils de toute manifestation à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice. En février 1941, alors que les lycéens de Marceau préparent clandestinement la fête de Mardi-Gras, l'inspecteur d'académie prévient qu'il est prévu un « monôme dans les rues de Chartres en criant contre les Allemands et approbations pour De Gaulle ». Il souligne que « quelques réunions secrètes ont eu lieu dans les sous-sols de l'Eglise Saint-André, qu'il y aurait lieu (...) de faire surveiller »².

La *Dépêche d'Eure-et-Loir* du dimanche 15 décembre fait état d'une condamnation pour distribution de tracts antiallemands. René Pelletier, de Chartres, et Henry Cochon, du Mousseau, arrêtés le 4 novembre, sont condamnés à 10 ans de réclusion par le conseil de guerre de Chartres. La sentence est confirmée par le Militärbefehlshaber et les deux hommes sont incarcérés à la prison française.

Des tracts communistes circulent également, depuis la fin août 1940.

Dans les établissements scolaires, les craies sont mises sous clé. Les 25 octobre et 12 décembre des arrêtés du préfet imposent un contrôle du matériel d'impression (stencils et duplicateurs).

Au mois de décembre 1940, il semble que les menées antiallemandes se multiplient. A Châteaudun des inscriptions « injurieuses pour l'Armée d'occupation et pour le chef suprême » ont été retrouvées sur la porte du poste de police allemande, tandis qu'au cinéma, pendant la projection des actualités, « des jeunes gens et des jeunes filles ont ri bruyamment au moment où le chancelier Hitler paraissait à l'écran »³. A Chartres un lièvre mort a été suspendu à la clôture d'un jardin de la rue Auguste-Ganot, à quelques pas de la base aérienne occupée par les Allemands. Le Feldkommandant précise à la fin de la lettre qu'il adresse au préfet le 28 décembre qu'en cas de récidive, « la commune où se produiront des faits de ce genre se verra imposer une forte amende »⁴. Il demande au préfet d'en « informer les habitants sous la forme [qu'il] juger[a] convenable⁵ ». A Lèves, c'est la salle de jeu qui est mise à disposition des Allemands qui est visée le 25 décembre⁶. La veille, la voie ferrée Nogent-le-Rotrou – Le Theil a été sabotée.

Les premiers journaux clandestins circulent : *En captivité* et *La France continue* sont expédiés de Nantes par Pierre Le Rolland (mouvement Combat d'Henri Fresnay) tandis qu'au début de l'année 1941, des exemplaires de la *Tribune des cheminots* et de *L'Humanité* sont retrouvés à Chartres, Lucé et Courtalain⁷.

² Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 33.

³ Rapport du commissaire de police au sous-préfet de Châteaudun, 25 décembre 1940. – Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 61.

⁴ Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 33

⁵ Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 33

⁶ *L'occupation et la résistance en Eure-et-Loir*, CDDP d'Eure-et-Loir, 1982, t.2, p.16.

⁷ Arch. dép. Eure-et-Loir, 68 J 14.

Le rappel par les autorités allemandes de l'obligation de déposer les armes à feu laisse soupçonner que des caches d'armes ont été constituées. A la fin de l'année 1940, Jules Divers, directeur de la distillerie des Chaises à Clévilliers, récupère des armes et des munitions dans les bois de Théléville, cambriole l'arsenal communal d'Achères. Les armes regroupées permettent d'armer 10 hommes...⁸

Les Euréliens ont-ils entendu l'appel du général de Gaulle ? Peu de Français en ont eu connaissance le 18 juin. Le général de Gaulle lance un deuxième appel le 22 juin, suite à la signature de l'armistice : « L'honneur, le bon sens, l'intérêt supérieur de la patrie commandent à tous les Français libres de continuer le combat là où ils seront et comme ils pourront ». 37 Euréliens se sont engagés en 1940 dans les Forces Françaises Libres, dont 18 dès le mois de juillet. Les informations en provenance de Londres sont diffusées, relayées oralement ou copiées. En octobre 1940, Germaine Lesieur écrit dans son journal : « L'anglophile cache un tract britannique dans la doublure de son veston, et chaque soir, avant la sonnerie du couvre-feu, tandis que les avions à croix noires rasant les toits, il s'en va par les rues sombres, cerné d'un halo de lampe électrique, pour entendre Radio Londres dans quelque sourde arrière-boutique »⁹.

A la même période, le ministre secrétaire d'Etat à l'Intérieur indique qu'en France, « l'activité séditeuse de l'ex-général De Gaulle tend actuellement à s'accroître et à entrer dans une phase particulièrement active ». Des centres clandestins d'adhérents à ce mouvement se constituent.

En Eure-et-Loir, à la fin de l'année 1940 de petits groupes s'organisent. En octobre, dans la région chartraine, des membres du Parti communiste forment l'Organisation Spéciale. A Villemeux, des hommes se regroupent autour de Raymond Hélix, à Clévilliers autour de Jules Divers. Le lieutenant Chesnes, pendant ce temps, « effectue les premiers sondages auprès des officiers et sous-officiers délogés des cadres ou mis en congé d'armistice »¹⁰.

Dès 1940, de l'habitant qui refuse d'obéir à l'occupant à l'agent de police qui « omet » de saluer l'officier allemand, de l'élève qui s'exprime à la craie sur les trottoirs de sa ville ou déchire les affiches allemandes aux organisateurs des premiers groupes clandestins, des Euréliens ont pris position : refuser, et déjà résister.

⁸ Témoignage dans Arch. dép. Eure-et-Loir, 18 J 2 : « 1940. Récupération d'armes et de munitions dans les bois de Théléville. Cambriolage de l'arsenal communal d'Achères où les boches avaient entreposés des armes et des munitions, armement d'un groupe de 10 hommes, participé à l'évasion de 30 prisonniers français ».

⁹ Marc Guillemin et Jean-Paul Petit, *Bonneval et son canton pendant la seconde guerre mondiale*, Bonneval, éditions Christian Puybaret, 2004.

¹⁰ Arch. dép. Eure-et-Loir, 18 J 2 et 1575 W 77.

Lettre du sous-préfet de Châteaudun au maire de Jallans, sur la prise d'otages dans la commune, en cas de non-dénonciation des auteurs de sabotage de lignes téléphoniques, 10 juillet 1940. - Arch. dép. Eure-et-Loir, 1065 W 6.

Ce sabotage concerne les lignes téléphoniques qui desservent la base d'aviation de Châteaudun. Le sous-préfet souligne qu'en cas de non-dénonciation le maire figurera parmi les otages pris par les Allemands. Le 9 août, la Feldkommandantur rappelle que les maires sont responsables des lignes téléphoniques militaires. La surveillance de ces lignes, qui sont aériennes, doit s'effectuer de jour comme de nuit. Dans certaines communes, seul le garde-champêtre est disponible pour effectuer cette surveillance. Les autorités allemandes autorisent donc les maires à faire appel à la gendarmerie, la police ou à des groupes de civils « choisis avec soin ».

L'un des premiers résistants fusillés par les Allemands pour destruction de lignes téléphoniques est originaire d'Eure-et-Loir. Etienne Achavanne, natif de La Framboisière, est un ancien combattant de la Première Guerre mondiale. Ouvrier agricole chez sa mère, aux Nonains, non mobilisé, il connaît l'exode et se réfugie dans la région rouennaise. Requis civil chargé par les Allemands de travaux d'aménagement de la base aérienne de Rouen-Boos, il sectionne les fils électriques et les câbles téléphoniques de la base. Traduit devant la cour martiale de Rouen, il est condamné à mort le 24 juin et fusillé le 4 juillet.

Extrait du registre d'écrou de la maison d'arrêt de Chartres. Incarcération d'André Levier pour attaques contre des membres de l'armée allemande, 1940. - Arch. dép. Eure-et-Loir, 1055 W 6.

André Levier, ouvrier agricole né en 1900 à Bretoncelles et domicilié à Moutiers-au-Perche (Orne), est amené le 4 septembre à la maison d'arrêt de Chartres par la police allemande, sur ordre de la Feldkommandantur. Il est condamné à une peine de 3 mois pour attaques contre des membres de l'armée allemande le 6 août, et libéré le 3 décembre 1940.

Dans ce registre d'écrou, ouvert le 14 juillet, le principal motif d'arrestation est le vol. Quelques individus sont incarcérés pour défaut de pièce d'identité, vagabondage, outrages à représentants de la force publique, ivresse, parfois coups, deux pour meurtres, trois pour « filouterie d'aliments », un pour détention et distribution de tracts communistes, un pour tentative d'incendie. André Levier est le premier condamné pour attaque contre l'armée allemande.

Rapport du commandant supérieur de l'armée, chef de l'administration militaire en France, aux Feld et Kreiskommandantur, sur les sanctions contre les actes de sabotages, 11 octobre 1940. - Arch. dép. Eure-et-Loir, 1065 W 6

A la même période la Kommandantur rappelle les interdictions qu'elle a imposées au début de l'occupation, notamment l'interdiction d'abriter des aviateurs anglais.

Rapport du brigadier Marceau Cognard au commissaire de police sur des inscriptions à la craie et des papillons trouvés à Chartres, boulevard Chasles et rue Nicole, 6 décembre 1940. - Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 87.

Le même jour, 6 décembre 1940, le brigadier Chauveau trouve dans les toilettes de la place Morard l'inscription « Vive de Gaulle à bas Hitler » tandis que dans les toilettes de la place de la cathédrale on pouvait lire « L'Angleterre vaincra »¹¹.

Locomotives sur le pont de la voie ferrée Chartres-Orléans, photographie prise le 30 juin 1940. - Arch. dép. Eure-et-Loir, 47 J 6-07 (fonds Jean-Jacques François).

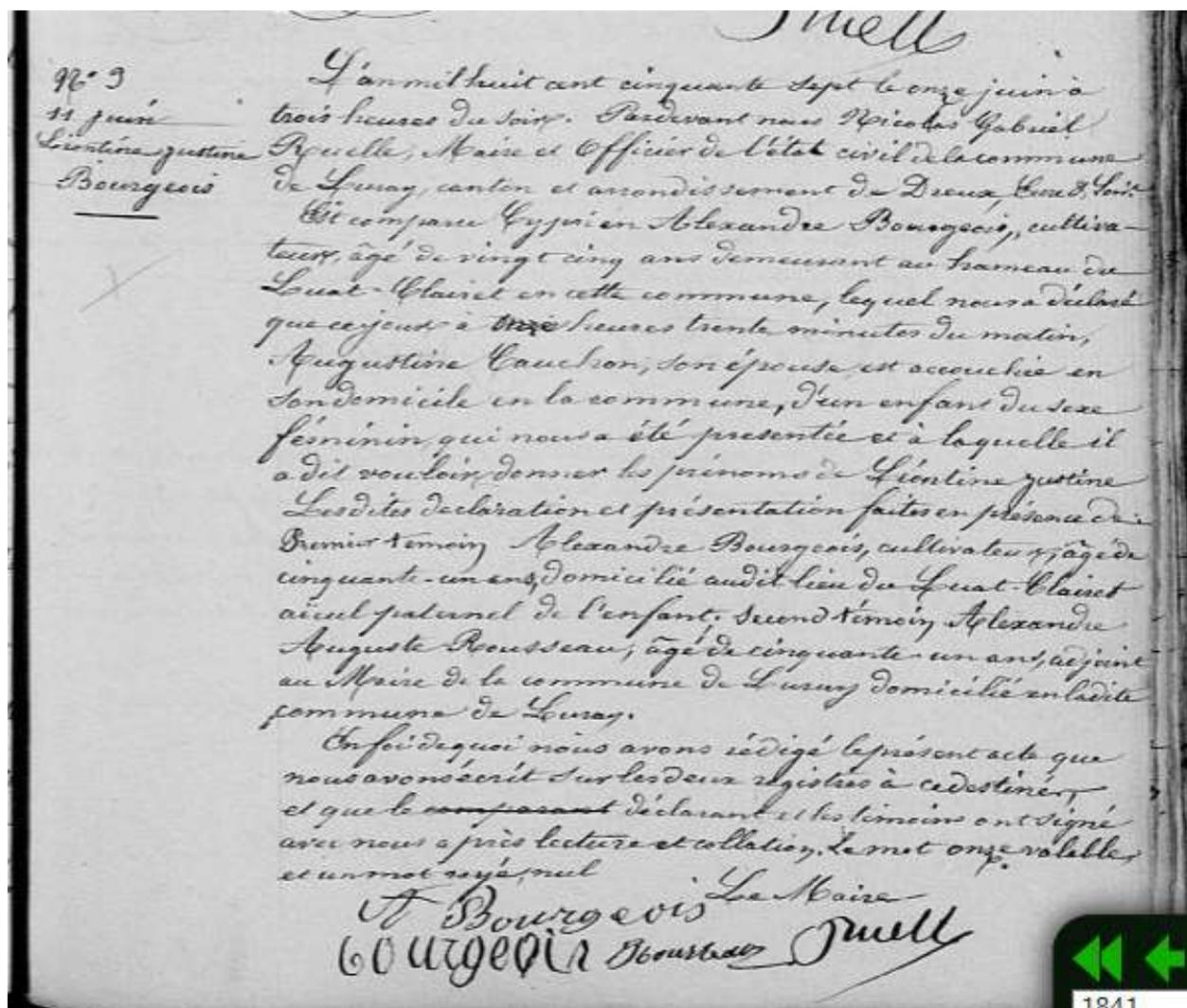
Le pont des Vauroux enjambe les lignes Chartres-Le Mans et Chartres-Bordeaux à la limite des communes de Mainvilliers et de Lucé. Des explosifs placés sous le tablier du pont ont entraîné l'effondrement des voies. Les cheminots ont lancé face à face deux locomotives dans le but d'empêcher le rétablissement de la circulation des trains. Celle-ci a pu reprendre partiellement vers le 10 juillet, permettant le passage d'« un ou deux trains de réfugiés chaque jour », totalement à partir du 9 octobre 1940.

Officiers et soldats allemands occupant une propriété privée à Tréon. - Arch. dép. Eure-et-Loir, 5 Num 15-215 (fonds Marc Doucet).

La vie quotidienne des Euréliens est bouleversée, au mois de juin avec la débâcle de l'armée, et l'exode des populations, puis avec l'installation des troupes d'occupation. A Maintenon l'Amirauté est partie, laissant place aux soldats allemands qui réquisitionnent maisons de particuliers, maisons bourgeoises et hôtels particuliers pour le commandement. La Kommandantur occupe la mairie. Un poste de commandement est installé à la gare protégée par une batterie antiaérienne. Le château est fermé, inoccupé, car le parc et les bois sont transformés en dépôts de munitions.

¹¹ Arch. dép. Eure-et-Loir, 1 W 87.

Documents concernant Léontine BOURGEOIS :

Acte de naissance. Luray. 11 juin 1857. 3 E 223/005. www.archives28.fr. Vue 230/321

Premier feuillet

DÉPARTEMENT
d'Eure-et-Loir



ARRONDISSEMENT
DE
DREUX

DÉCÈS *L. Chaudry*

REGISTRE destiné à recevoir, pendant l'année
mil neuf cent dix-sept, les actes de Décès dans la commune
de **Luray**,
contenant *quatre* feuillets,
celui-ci compris, cotés et paraphés, par premier et dernier,
par nous, Président du Tribunal civil de Première Instance de
l'arrondissement de Dreux.

A Dreux, le quinze décembre mil neuf cent seize.

Le Président du Tribunal,
L. Chaudry

MAIRIE
de **Luray**

1917

N° 1

Transcription de l'acte de décès
de *Peauger*
Gaut Ernest Jules
mort pour la France.

L'an mil neuf cent dix-sept, le vingt-sept janvier, à
neuf heures du matin, Nous, Marcel Godard, Maire et officier
de l'état civil de la Commune de Luray, canton et arrondis-
sement de Dreux (Eure-et-Loir), avons procédé à la transcription
de l'acte de décès dont la teneur suit, qui nous a été transmis
par le Ministère de la guerre et qui nous est parvenue aujourd'
hui, à neuf heures du matin. L'an mil neuf cent seize, le
vingt-huit du mois de septembre, à quatorze heures, étant à
Suzanne (Somme) acte de décès de Gaut Ernest Jules Peauger,
soldat de deuxième classe au cent neuvième Régiment territorial
d'Infanterie, N° M^e 572 au recrutement de Creil, classe 1898,
âgé de trente-huit ans, né à Luray (Eure-et-Loir) mort pour la
France près de Ham (Somme), le vingt-sept septembre mil

neuf cent seize, vers douze heures trente environ, lui a
 l'ennemi, fils de Henri Auguste et de Léontine Justine Bourgois
 domiciliés à Luray (Eure et Loir) sans autres renseignements sur
 l'état civil. Par suite de circonstances de guerre, nous nous sommes
 transportés auprès de la personne décédée et avons de la réalité de
 décès. Cessé par moi Jean Baptiste Gerardey, Lieutenant au
 17^e Régiment territorial d'Infanterie, décoré de la médaille
 militaire, officier de l'état civil, sur la déclaration de Ernest Vallée,
 âgé de trente huit ans, sergent-major et de Léon Saget, âgé de
 quarante ans, caporal, tous deux au 17^e Régiment d'Infanterie,
 demeures qui ont signé avec moi, après lecture. Signé: E. Vallée et
 Saget. Vu par nous, Friedrich Ernst Constant, Chef de l'état civil
 chargé de la sous-Intendance de la dixième division d'Infanterie.
 L'officier faisant fonctions d'officier de l'état civil Signé Gerardey.
 Vu pour légalisation de la signature de M. Friedrich Ernst Constant
 Paris, le six Novembre mil neuf cent seize. Le ministre de la guerre,
 par délégation, le Chef du Bureau des archives administratives
 Signé: Albert Clément, additif (V. du 30 Septembre 1915)
 L'acte ci-dessus est incomplet sur les points suivants. Le soldat
 étranger, né le cinq juin mil huit cent soixante dix huit,
 domicilié en dernier lieu à Luray (Eure et Loir) était époux
 de Léonie Mathilde Arnie. Vers le quinze janvier mil neuf
 cent dix sept. Le Ministère de la guerre, par délégation, le Chef de
 Bureau des archives administratives. Signé: Albert Clément. Vu par
 nous nous signé.

M. Goussier
 Le quatorze Avril mil neuf cent seize

Transcription d'acte de décès. Luray. 1917. 3 E 223/011. www.archives28.fr. Vues 48 et 49/118

Jugement sur requête. Pièces de militaire.
République française. Au nom du peuple français.
Tribunal de première instance de Dreux.
Il est un jugement rendu sur requête par le Tribunal de
première instance de Dreux le 25 Août 1921.
Il est extrait le dispositif suivant :
Par ces motifs : Vu les articles 89 et suivants du
Code civil, les articles 3 et 6 de la loi du 20 novembre 1917,
les lois des 2 juillet et 3 décembre 1915, la déclaration

et l'avis de M^r le Ministre de la guerre en date du
 , l'avis du Conseil d'Etat du 12 brumaire
 an XI et l'article 122 du décret du 18 juin 1811, déclare
 qu'il est constant que le nommé Teauger Albert
 Eugène Alexandre, soldat au 267^e régiment d'infanterie
 marié à Hubert Yvonne Florida, né le 26 mars 1877 à
 Meux, fils de Henri Auguste et de Bourgeois Léontine
 Justine, et décédé le 24 mai 1916 à Cuivrières (Meuse)
 des suites de ses blessures à l'ennemi "Mort pour
 la France". Ordonne que le présent jugement sera
 transcrit à sa date sur les registres des actes de
 décès de l'année courante de la commune de Luray
 et qu'il sera fait mention sommaire du dit jugement
 et de sa transcription à la suite de la table annuelle
 des registres de l'année des décès de la dite commune
 et le moment venu sur la table diocésaine et cet
 autre sur le double conservé en la mairie de la dite
 commune et sur le double déposé au greffe du
 Tribunal civil de Meux, ordonne enfin que le dit
 jugement sera expédié sur papier libre et
 enregistré gratis. En conséquence, le Président de
 la République française, mande et ordonne à tous
 huissiers sur ce requis de mettre le présent juge-
 ment à exécution, aux Procureurs généraux et aux
 Procureurs de la République près les tribunaux
 de première instance d'y tenir la main, à tous les
 Commandants et officiers de la force publique de
 prêter main forte lorsqu'ils en seront légalement
 requis.
 En foi de quoi la présente grosse a été signée et scellée.
 Le Greffier : De Sede. Pour copie conforme le 23 septembre 1921
 Meux, Châblé

N^o 6
 Jugement sur requête
 Décès de militaire
 Teauger
 Albert Eugène Alexandre

es.Mariages.Décès ▾

Jugement sur requête extrait du registre des décès de Luray, 1921. www.archives28.fr vues 101 et 102/118.

Jacques Lux : Né le 15 décembre 1920 à Clichy (Hauts-de-Seine).

Engagé volontaire pour la durée de la guerre en février 1940.

Caporal-chef, élève pilote à l'École de Pilotage de Saint-Brieuc, puis à Vannes. Il embarque sur un charbonnier anglais et arrive en Angleterre le 1^{er} juillet 1940 pour s'engager dans les Forces Aériennes Françaises Libres (FAFL). Porté disparu le 7 décembre 1942.

Chevalier de la Légion d'Honneur.